

Quand la liberté de la presse n'est pas respectée

La liberté de la presse, c'est quoi ? C'est le droit que les journalistes ont de donner au public toutes les informations sur les événements qui se passent dans le monde.

Ce droit est essentiel. Il permet aux habitants d'un pays d'être bien informés.

Ils peuvent alors réfléchir seuls, et avoir leur propre avis sur les choses. Ce droit est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (article 19).

Où n'existe-t-elle pas ?

Elle n'existe pas, par exemple, dans les pays non démocratiques, où il y a des dictatures. On les trouve surtout en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. Les gouvernements (chefs) de ces pays empêchent les journalistes de donner des idées différentes des leurs.

La liberté d'expression en danger

Quand la liberté de la presse n'existe pas dans un pays, la liberté d'expression n'existe pas non plus. Il n'y a alors pas d'élections, ou les votes sont truqués. L'armée ou la police surveillent le pays. Les gens n'ont pas le droit de parole, ils ne peuvent pas se réunir en parti politique...



Comment l'empêche-t-on ?

Il y a différentes méthodes :



Le contrôle.

Les gouvernements font surveiller les médias (journaux, radios...) par l'armée ou la police.



La propagande.

Les gouvernements créent leurs propres médias pour ne diffuser que leurs idées.



La censure. Les médias qui ne donnent pas les idées des gouvernements sont interdits : les journaux sont détruits, ou les émissions ne sont pas diffusées.

Journalistes en danger

Les journalistes sont parfois en danger personnellement.



Dans les pays où la liberté de la presse n'existe pas, ils peuvent être menacés, mis en prison ou même tués.



Dans tous les pays, des journalistes peuvent être attaqués par des terroristes. Ils sont parfois pris en otages ou assassinés.

Les grandes dates de la liberté de la presse dans le monde

1766

La Suède (Europe) est le premier pays du monde à adopter un droit de la presse, dès 1766.

1776

En 1776, la Virginie, aux États-Unis (Amérique), dit qu'aucun gouvernement ne peut empêcher l'expression de la liberté de la presse. Un article de la Constitution (loi suprême) des États-Unis, voté en 1791, précise qu'aucune loi ne peut limiter la liberté de parole ou de la presse.

La liberté de la presse en France



1789

L'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen indique que « tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement. »

1881

Une loi du 29 juillet 1881 dit, dans son article 1, que « l'imprimerie et la librairie sont libres. »

Il existe toutefois, dans la loi, des limites à la liberté de la presse (la publication de messages incitant au racisme est, par exemple, interdite).